



COURNON
d' A u v e r g n e

Ville de Cournon-d'Auvergne

Hotel de Ville - B.P. 158
63804 Cournon-d'Auvergne Cedex
Tél. : 04 73 69 90 00 - Fax : 04 73 69 34 05
contact@cournon-auvergne.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

022/216

POLICE MUNICIPALE : ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA NEUTRALISATION DU TROTTOIR DANS LE CADRE DE TRAVAUX DU 24 AU 26 PLACE JOSEPH GARDET À COURNON-D'AUVERGNE.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement.

- **Vu** le Code de la route, notamment les articles L 325-1 à L 325-3 et les articles R.417-10,10° et R 325-1 à R 325-3.

- **Vu** l'arrêté municipal du 07 Janvier 1965 portant règlement de circulation et de stationnement des véhicules sur le territoire de la commune de COURNON-D'AUVERGNE.

- **Vu** la demande de la société EIFFAGE INFRASTRUCTURES, concernant des travaux du n°24 au n°26, place Joseph Gardet à Cournon-d'Auvergne.

- **Considérant** qu'à cet effet, il y a lieu de neutraliser le trottoir et une voie de circulation afin d'assurer la sécurité publique.

ARRÊTÉ

Article 1^{ER}

Le trottoir sera neutralisé du n°24 au n°26 de la place Joseph Gardet du lundi 03 octobre 2022 au mercredi 02 novembre 2022 inclus à Cournon-d'Auvergne, le temps strictement nécessaire au chantier.

Article 2^{ÈME}

Le demandeur sera autorisé à stationner en chevauchement de trottoir.

Article 3^{ÈME}

La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par le demandeur.

Article 4^{ÈME}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5^{ÈME}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services et le demandeur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Certifié exécutoire

François RAGE
Maire de Cournon-d'Auvergne
1^{er} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le

14 SEP. 2022



